



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 14 SEPTEMBRE 2021

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le quatorzième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt et un (2021-09-14).

### PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.

Madame la conseillère, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. La directrice générale/secrétaire-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

### CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2021-09-146

### OUVERTURE DE LA SESSION

**ATTENDU QUE** le **QUORUM** a été constaté ;

**SUR PROPOSITION** de Suzanne Choinière

**DUMENT APPUYÉ** par François Vadnais

**IL EST RÉSOLU** et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h31.

2021-09-147

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

**SUR PROPOSITION** de Suzanne Choinière

**DUMENT APPUYÉ** par Alexandre Picard

**IL EST RÉSOLU** et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

### ORDRE DU JOUR

- |     | PRÉSENCES  | CONSTATATION DU QUORUM |
|-----|--|------------------------|
|     | <b>OUVERTURE DE LA SESSION</b>   |                        |
| 1.  | <b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>   |                        |
| 2.  | <b>ADOPTION PROCÈS-VERBAL / AOÛT 2021</b>  |                        |
| 3.  | <b>CORRESPONDANCE</b>  |                        |
|     | <b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>  |                        |
|     | <b>FINANCE</b>   |                        |
| 4.  | Rapport verbal de la directrice générale/secrétaire-trésorière. – Août 2021.   |                        |
| 5.  | Rapport trimestriel – septembre 2021.  |                        |
| 6.  | Dépôt du Rôle d'évaluation 2022.   |                        |
|     | <b>ADMINISTRATION</b>  |                        |
| 7.  | Acceptation des comptes à payer en septembre 2021 et des comptes payés affectant l'année 2021.                             |                        |
| 8.  | Tous sujets relatifs – Vente, achat et rachat de terrain.  |                        |
| 9.  | Achats, subventions, publicités.   |                        |
| 10. | Bureaux administratifs – Période des Fêtes 2021-2022.  |                        |
| 11. | Réception définitive – Asphaltage chemin Dion.   |                        |
| 12. | Tous sujets relatifs – Travaux de construction d'une installation septique.  |                        |
| 13. | Tous sujets relatifs – Pharmacie;  |                        |
|     | a. Convention de bail de location et signatures.   |                        |
|     | b. Aide financière.  |                        |
| 14. | Tous sujets relatifs – Servitude de drainage à être créée et mandat aux professionnels concernés.                          |                        |
|     | <b>AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS</b>   |                        |
| 15. | Rapports verbaux ou écrits de l'inspectrice municipale & environnement et de la directrice générale/secrétaire-trésorière. |                        |
|     | <b>VOIRIE MUNICIPALE</b>   |                        |
|     | <b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>   |                        |
|     | <b>URBANISME</b>   |                        |
|     | <b>LOISIRS</b>   |                        |
| 16. | Acceptation / Programmation des loisirs.   |                        |
|     | <b>SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE</b>   |                        |
|     | <b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>  |                        |
|     | <b>CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION</b>  |                        |





2021-09-148

No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10  
AOÛT 2021**

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 10 août 2021 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé  
DUMENT APPUYÉ par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** le procès-verbal de la session régulière du 10 août 2021 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

**CORRESPONDANCE**

S'il y a lieu, le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance reçue et soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal consacre une première période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2021-09-149

**RAPPORT VERBAL - DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-  
TRÉSORIÈRE**

**Soumis au conseil :** Rapport verbal du 10 août 2021 fait au conseil municipal par la directrice générale/secrétaire-trésorière ;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard  
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil accepte et entérine le rapport verbal de la directrice générale/secrétaire-trésorière du 10 août 2021 sur les autorisations de dépenses, les finances de la municipalité et sur l'état de l'ensemble des dossiers en cours.

**QUE** ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que fait.

2021-09-150

**RAPPORT TRIMESTRIEL DE SEPTEMBRE 2021 SOUMIS PAR LA  
DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**Document soumis :** Rapport trimestriel de septembre 2021 soumis par la directrice générale/secrétaire-trésorière;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais  
DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil a pris connaissance du rapport trimestriel de septembre 2021 de la directrice générale/secrétaire-trésorière, l'accepte et l'entérine.

**QUE** ce conseil, à sa demande, approuve ledit rapport tel que présenté et de la manière présentée.

**DÉPÔT AU CONSEIL DU RÔLE D'ÉVALUATION 2022**

La directrice générale/secrétaire-trésorière avise le conseil que le rôle triennal d'évaluation (3<sup>e</sup> année de 3 / Rôle 2020-2021-2022), qui sera en vigueur pour l'exercice financier 2022 débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, a été déposé à la Mairie le 18 août 2021 à 9 h 15 par monsieur Éric Perreault, É.A., évaluateur de la MRC de La Haute-Yamaska. Un avis public a été affiché et publié dans un journal à cet effet, tel que prévoit la Loi.

2021-09-151

**ACCEPTATION ET AUTORISATION DES COMPTES À PAYER EN  
SEPTEMBRE 2021 ET DES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2021**

**Soumis au conseil :** Liste des comptes payables en septembre 2021 et des comptes payés affectant l'année 2021;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard  
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** les salaires payés aux employés durant le mois d'août 2021 sont ratifiés par ce conseil.

**QUE** ce conseil approuve également les comptes payables en septembre 2021 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.

**QUE** ce conseil approuve aussi les autres comptes payés affectant l'année 2021 et ce, tels que soumis.



2021-09-152

No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DÉCISION DU CONSEIL - VENTE DU LOT NO. 3 993 797, CADASTRE DU  
QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE MÉNARD**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a reçu une offre d'achat de la part de Luc Williams et Éric Brière pour le lot numéro 3 993 797 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, situé sur la rue Ménard;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une évaluation de la valeur marchande de ce lot qui est fixée à 20 500.-\$;

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite de l'offre reçue et qu'elle souhaite procéder à la vente de ce lot, sans aucune garantie légale, au risque et péril de l'acheteur;

**SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé**

**DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

QUE ce conseil accepte l'offre d'achat reçue de la part de Luc Williams et Éric Brière pour le lot numéro 3 993 797 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, situé sur la rue Ménard, pour la somme de 20 500.-\$; plus les taxes applicables, le cas échéant.

QUE ce conseil autorise la vente du lot numéro 3 993 797 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, situé sur la rue Ménard, pour la somme de 20 500.-\$; plus les taxes applicables, le cas échéant, à Luc Williams et Éric Brière, selon les conditions énoncées à l'offre d'achat, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QU'un acte de vente soit préparé par un notaire désigné par la Municipalité et soumis au conseil municipal pour approbation avant sa signature.

2021-09-153

**AUTORISATION DU CONSEIL - ACHAT, PUBLICITÉ, SUBVENTION -  
SEPTEMBRE 2021**

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

QUE ce conseil autorise :

1. Loisirs/Fête de Noël des enfants; budget de 1500. \$;
2. ADMQ; formation élection 2021; 258.69\$;
3. Asphalte Brosseau; pavage de la tranché rue Sonia; 2600\$ plus tx;
4. Equips-mobile inc. entretien de la resurfaceuse, 4000\$ tx inc.

2021-09-154

**FERMETURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE /  
PÉRIODE DES FÊTES 2021-2022**

ATTENDU QUE ce conseil ferme les services administratifs de la mairie, ainsi que la bibliothèque, durant la période des Fêtes;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

QUE, compte tenu de la localisation de la Fête de Noël 2021 et du Jour de l'An 2022, les services administratifs de la municipalité seront fermés du 23 décembre 2021 à midi au 02 janvier 2022 inclusivement et seront rouverts à nouveau à compter du lundi 03 janvier 2022 à 8h00.

QUE le personnel permanent et régulier est rétribué durant cette séquence, selon l'horaire habituel.

QU'un avis sera affiché à cet effet.

2021-09-155

**DÉCISION DU CONSEIL - ACCEPTATION DÉFINITIVE POUR LE  
RESURFAÇAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DION & AUTORISATION  
DE PAIEMENTS**

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le contrat de resurfaçage d'une partie du chemin Dion à la compagnie Sintra inc. (Montérégie Rive-Sud) par résolution;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et que la période de garantie contractuelle est maintenant complétée;

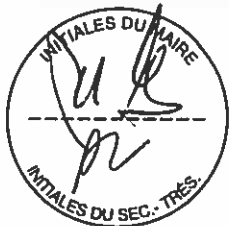
**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil autorise le paiement final au montant de 4 100.07\$, taxes incluses à Sintra inc. (Montérégie Rive-Sud).

QUE ce conseil autorise Annie Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires.



2021-09-156

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

### DÉCISION DU CONSEIL - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE

ATTENDU QUE plusieurs inspections effectuées au cours des dernières années ont permis de démontrer l'absence d'installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) sur l'immeuble situé au 155, rue Viens ;

ATTENDU QUE plusieurs avis d'infraction ont été transmis au propriétaire au fil des années, le dernier lui ayant été signifié par huissier en date du 3 août 2021 ;

ATTENDU QUE ce propriétaire a fait défaut de requérir, à l'intérieur du délai imparti, le permis requis afin de munir sa propriété d'une installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) ;

ATTENDU l'étude de caractérisation du site effectuée par la firme Labo Montérégie, en date du 17 novembre 2020, laquelle a été transmise au propriétaire ;

ATTENDU les dispositions des articles 25.1, 95 et 96 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU que la Municipalité n'a d'autre choix que de faire effectuer, aux frais du propriétaire, les travaux nécessaires afin de munir la propriété d'une installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 22), ces frais étant assimilés à une taxe foncière et recouvrable de la même façon ;

ATTENDU que la Municipalité a obtenu deux soumissions pour l'exécution des travaux, l'une au montant de 18 946,50 \$ plus taxes et l'autre au montant de 17 345,00 \$ plus taxes ;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé**

**IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE ce conseil accorde au plus bas soumissionnaire, Roger Dion et Fils 2006 inc., le contrat pour l'exécution des travaux d'installation septique sur la propriété située au 155, rue Viens, conformément à l'étude de caractérisation du site effectuée par la firme Labo Montérégie, en date du 17 novembre 2020, et conformément à la soumission de l'entrepreneur déposée le 19 août 2021 ;

QUE ce conseil autorise les employés de la Municipalité et les employés ou préposés de l'entrepreneur, Roger Dion et Fils 2006 inc, à entrer et circuler sur la propriété située au 155, rue Viens, pour l'exécution des travaux de construction de l'installation septique et de remise en état du terrain, et ce, à toute heure raisonnable.

QUE la Municipalité avise le propriétaire de l'immeuble, au moins 48 heures avant l'exécution des travaux par les représentants ou employés de l'entrepreneur, de la date à laquelle lesdits travaux seront effectués.

QUE tous les coûts reliés à l'intervention de la Municipalité, incluant les coûts pour l'obtention de l'étude de caractérisation ainsi que pour l'exécution des travaux, seront réclamés au propriétaire de l'immeuble conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon.

2021-09-157

### DÉCISION DU CONSEIL / PROJET D'UNE PHARMACIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE- GRANBY - ACCEPTATION D'UNE CONVENTION DE BAIL DE LOCATION D'UN ESPACE À CETTE FIN DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE ET AUTORISATION DE SIGNATURES

Document soumis : Convention de bail de location à intervenir concernant l'établissement d'une pharmacie ;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité n'est pas desservi par une pharmacie ;

ATTENDU QUE la municipalité considère qu'il s'agit d'une priorité pour le milieu que de s'assurer que des services de santé soit offert aux citoyens de son territoire ;

ATTENDU QU'une entente entre les parties doit avoir lieu ;

ATTENDU QUE la municipalité possède un local disponible dans le bâtiment de la Mairie ;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE le conseil municipal juge approprié d'établir une convention de bail de location d'un espace à la mairie entre la pharmacie et la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

QUE ce conseil autorise le maire et/ou en cas d'absence le maire suppléant et la directrice générale/secrétaire-trésorière et/ou en cas d'absence la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe à signer tout document nécessaire à la présente pour et au nom de la municipalité.



2021-09-158

No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DÉCISION DU CONSEIL OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR  
L'ÉTABLISSEMENT D'UNE PHARMACIE SUR LE TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY DANS UN LOCAL  
DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE & AUTORISATION DE SIGNATURES**

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité n'est pas desservi par une pharmacie;  
ATTENDU QUE les besoins de la population locale au niveau des services de santé sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité est très préoccupée par la situation au niveau du système de santé dans la région;

ATTENDU QUE la Municipalité a été sollicitée pour l'implantation d'une pharmacie privée sur son territoire dans un local du bâtiment de la Mairie;

ATTENDU QUE la Municipalité considère qu'il s'agit d'une priorité pour le milieu que de s'assurer que des services de santé soit offert aux citoyens;

ATTENDU QUE l'implantation d'une pharmacie nécessite des investissements importants de la part du groupe de professionnels impliqués dans ce projet;

ATTENDU QUE la municipalité peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder une aide financière à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby accepte d'accorder une aide financière pour l'implantation d'une pharmacie sur son territoire, laquelle répondra à un besoin pour ses citoyens;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

QU'après évaluation, la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby accorde une aide financière pour l'implantation d'une pharmacie privée sur son territoire dans un local disponible dans le bâtiment de la Mairie, et ce, selon les modalités suivantes :

1. L'aide financière totale accordée pour l'implantation d'une pharmacie privée sur son territoire est d'un montant de 7 837.50 \$ plus taxes; montant équivalent à la première année du loyer; pour conséquence l'entreprise concernée aura congé de loyer pour la première année du bail de cinq (5) ans;
2. L'aide financière sera versée le premier de chaque mois à partir du 1 octobre 2021 au 30 septembre 2022; mais, à la condition que l'entreprise ait payé toutes les sommes qui seraient dues à la Municipalité à cette date;
3. Que cette aide financière est conditionnelle à l'implantation de la pharmacie sur le territoire de la municipalité, et ce, pour une période minimale de 5 ans;
4. Advenant que la pharmacie décidait de cesser l'exploitation de la pharmacie avant l'expiration de cette période de cinq (5) ans, elle devra rembourser à la Municipalité le montant de l'aide financière accordée, au prorata du nombre d'années qu'il restait à écouler.

QUE ce conseil autorise le maire et/ou en cas d'absence le maire suppléant et la directrice générale/secrétaire-trésorière et/ou en cas d'absence la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe à signer tout document nécessaire à la présente résolution pour et au nom de la municipalité, et ce, lorsque les conditions qui y sont prévues auront été réalisées.

2021-09-159

**DÉCISION DU CONSEIL - CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE  
DRAINAGE ENTRE LES LOTS NO. 5 668 343 ET NO. 6 066 812, CADASTRE  
DU QUÉBEC, SUR LA RUE DU DOMAINE - MANDATS À DANIEL  
TOUCHETTE, A.G. ET ÈVE BELLEFLEUR, NOTAIRE & AUTORISATION  
DE SIGNATURES**

ATTENDU QUE la municipalité a planifié de créer un fossé de drainage entre les lots no. 5 668 343 et no. 6 066 812, cadastre du Québec, sur la rue du Domaine;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:**

QUE ce conseil autorise la réalisation de travaux de drainage entre les lots no. 5 668 343 et no. 6 066 812; tous deux localisés sur la rue du Domaine.

QUE pour ce faire, une servitude de drainage doit être créée d'une largeur d'environ un mètre (1,0 m) sur toute la longueur du lot no. 6 066 812 du cadastre du Québec.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**QUE** pour ce faire, ce conseil mandate Daniel Touchette, arpenteur-géomètre ainsi que Ève Bellefleur, notaire, pour préparer tous les documents nécessaires pour la création de cette servitude.

**QUE** les frais notariés et inhérents à cette transaction sont à la charge complète et entière de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

**QUE** ce conseil mandate le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou en son absence son adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

**RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :**

**INSPECTRICE MUNICIPALE & ENVIRONNEMENT**

L'inspectrice municipale et environnement dépose son rapport sur les permis émis.

**DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

La directrice générale/secrétaire-trésorière n'a pas de rapport

2021-09-160

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION DES  
ACTIVITÉS POUR LA SAISON AUTOMNE 2021**

**ATTENDU QUE** Josianne Grimard, responsable, a soumis le calendrier d'activités pour la saison automne 2021;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière**

**DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** ce conseil approuve ledit calendrier et les activités qu'il contient

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal consacre une deuxième période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2021-09-161

**CLÔTURE DE LA SESSION**

**ATTENDU QUE** tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais**

**DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** la présente session est levée à 19h41.

Annie Lessard, d.g. et sec.trés.  
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire  
Président d'assemblée

